

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Meyzieu (69330)

Réponses de Regis Gallard, au nom de la liste « MIEUX VIVRE A MEYZIEU »

– le 28/02/2020 à 23:36 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 4 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 850000 euros

Le budget est calculé sur la base de 25€ par habitant et par an pour l'aménagement de la voirie cyclable. En effet, le cas de Meyzieu nécessite de fortes sommes compte tenu :

- de l'évolution rapide de la démographie et de l'habitat, et donc de la voirie.*
- du mauvais état général de la voirie (chaussées et trottoirs) du marquage au sol effacé, et de la signalisation verticale obsolète ou incohérente (voies vertes, zones 30).*

La Ville à Vélo, association d'usagers, souhaite être impliquée tout au long du processus de décision autour du Plan vélo : de la conception jusqu'à la réalisation d'un schéma directeur mais aussi dans la conception d'actions d'accompagnement au changement de pratiques et l'élaboration du budget de ce plan d'actions. Il est également souhaitable que les habitants puissent suivre l'évolution de la réalisation de ces engagements du Plan vélo (via par exemple un outil digital).

Dès le début du mandat, la liste Mieux Vivre à Meyzieu (MVAM) fera un état des lieux avec les acteurs majolans des déplacements actifs (associations expertes comme la Ville à Vélo, usagers, habitants, ...). Le but sera de mettre à jour un véritable Plan vélo.

Un comité de suivi opérationnel pourra se réunir régulièrement pour prioriser les « points noirs » de la ville à sécuriser en priorité et planifier les nouveaux aménagements nécessaires. Un élu sera désigné pour faire le lien entre ce comité et l'exécutif municipal. Un espace de communication (par exemple le magazine et/ou le site internet de la ville) sera alloué à ce comité pour impulser une envie de se déplacer en modes actifs et informer les habitants des animations autour du vélo et des réalisations en termes d'aménagements. Ce comité pourra également trouver des synergies avec l'office municipal des sports que nous allons créer pour renforcer les liens entre les associations et usages sportifs.

Le budget du Plan vélo sera établi en concertation avec la Métropole, en charge de la voirie. Le montant fera l'objet d'une négociation avec l'exécutif de la métropole pour défendre les intérêts des Majolans et développer au maximum notre réseau en modes actifs. Plusieurs membres de notre liste Mieux Vivre à Meyzieu sont également candidats sur la liste métropolitaine de David Kimelfeld (actuel président de la Métropole), notamment Issam Benzeghiba en position 2, et porteront les projets locaux dans la commission dédiée à la mobilité et auprès des instances décisionnelles de la Métropole.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Axes Est/Ouest :

- Avenue de Verdun
- Pommier
- République
- Buisson
- Rambion
- Dauphiné
- Claude Curtat
- Rue de Marseille
- Lionel Ternay

Axes Nord/Sud :

- Carreau
- Libération, 8 mai 1945
- Antoine Vacher/Louis Saulnier
- Jean Collet
- Desbois
- Jean Jaurés
- Mendès France/18 juin 1940
- Dr Schweitzer
- Rue d'Aquitaine

Les axes principaux de circulation sont rendus sûrs pour les vélos afin de créer un réseau cyclable structurant.

Les 126 Majolans qui se sont exprimés lors du baromètre FUB 2019 ont conclu à un diagnostic (E), c'est-à-dire à un réseau cyclable grandement perfectible, héritage indigent de la majorité sortante. Notre liste comporte des élus municipaux et de nombreux membres de la société civile se déplaçant à vélo. Nous sommes conscients de la nécessité de renforcer la sécurité des déplacements en mode actif en adaptant la voirie (largeur des pistes, interconnexion des pistes aux intersections, séparation physique des piétons, cyclistes et voitures). Nous privilégierons l'aspect qualitatif des aménagements plutôt qu'annoncer des kilomètres de voies qui seraient non sécurisés, peu praticables, voire inutiles.

Notre but est de développer un véritable réseau cyclable, cohérent et sécurisé, en concertation avec les usagers, notamment en créant un axe Nord/Sud en modes actifs entre le Grand Large et le Fort de Meyzieu en passant par la gare et le centre-ville dans un environnement végétalisé. En effet, nous prévoyons d'aménager la plateforme du Fort pour en faire un auditorium sous forme de théâtre de verdure pour des spectacles en plein air (ciné, orchestre, petit concert). L'amélioration des axes Est/Ouest sera à réfléchir en concertation avec les usagers, sachant que toutes les possibilités seront étudiées dans l'optique de sécuriser les mobilités actives.

Nous étudierons le foncier disponible et ferons l'acquisition de terrains et de propriétés pour créer des espaces verts, améliorer les circulations piétonnes, harmoniser les constructions et faire respirer notre ville.

Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines de GENAS, PUSIGNAN, JONAGE, THIL, BEYNOST, DÉCINES et CHASSIEU pour permettre les trajets professionnels des cyclistes, en particulier aux heures de pointe et de nuit.

Les voies existantes et sous-utilisées sont rendues cyclables :

- couloir de bus du grand stade vers Chassieu et Eurexpo : suppression des barrières transversales et amélioration de la connexion avec la rue Marceau*
- voie d'entretien de la ligne de l'Est vers Pusignan*
- Voies agricoles existantes vers Jons, Jonage, Vilette d'Anthon à aménager*
- Sécuriser des voies cyclables sur l'avenue du Crottay et du Dr Schweitzer pour la liaison vers Genas.*

Meyzieu a le privilège au sein de la métropole d'être limitrophe du Grand Large et du Grand Parc de Miribel-Jonage. La ville est déjà connectée à un réseau cyclable avec la ViaRhôna et le Grand Parc permettant de relier Décines, Jonage et Miribel.

Le déploiement du réseau vers le nord au-delà du Grand Parc sera à engager avec la Segapal et la CCMP.

Le déploiement du réseau vers le sud est également un sujet du périmètre extra-communal, à traiter par les élus métropolitains de notre liste en concertation avec l'exécutif de la métropole. Pour Genas, il sera à discuter avec Genas et/ou sa communauté de communes CCEL.

Ces connexions sont d'autant plus intéressantes à envisager qu'il existe peu d'alternatives de transport en commun pour relier nos villes voisines (sauf Décines en tram et bus).

Action n°4 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Le nettoyage des pistes cyclables et son entretien est du ressort de la Métropole. Les usagers rencontrant des désordres peuvent faire des demandes en ligne (toodego.com), celles-ci sont généralement traitées en quelques jours en mode curatif. Un nettoyage systématique sur toute la commune ne peut être déployé pour une question de coût, mais nous pourrions étudier un renforcement du nettoyage dans certaines zones « sales » et à l'automne, grâce à un contrat de nettoyage renforcé avec les services de la Métropole (proposition de notre contrat municipal).

La municipalité est prévenue des travaux de voirie sur la commune. Elle s'assurera que les itinéraires de déviation à destination des vélos soient sûrs et veillera à l'installation de panneaux indicatifs.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

– Assurer la continuité des aménagements aux carrefours et carrefours giratoires : rendre continues toutes les voies cyclables de carrefour à carrefour, les cyclistes étant prioritaires sur les voitures venant de la même direction

– Moderniser la traversée de chacun des passages à niveaux, avec des voies cyclistes distinctes des voies piéton et automobile, et sans obstacle.

Sont concernés d'ouest en est :

- L'avenue du Carreau
- boulevard du 18 Juin / chemin de Pommier (rendu impraticable aux vélos)
- L'avenue de la libération
- Rue Joseph Desbois
- Rue Jean Jaurès
- Avenue du Dr Schweitzer

Actuellement, ces passages sont partagés avec les piétons, souvent sur trottoir, encombrés de chicanes ou poteaux en métal, avec un marquage au sol défaillant. La traversée est donc difficile également pour les personnes en situation de handicap, ou celles accompagnant des enfants en poussette...

– La voie verte parallèle au T3 sera libre d'obstacle et ininterrompue le long des passages à niveau. Les intersections avec les voies de circulation perpendiculaires seront soit des carrefours avec priorité à droite soit des feux déclenché par le passage des cyclistes aux heures de pointe.

Afin de clarifier les priorités, les margelles de trottoir de faible hauteur entre la voie verte et la chaussée autorisée aux voitures seront supprimées.

Notre liste MVAM a pour objectif d'améliorer le quotidien des Majolans et de rendre la ville plus agréable à vivre pour toutes et tous. La place de la voiture dans la ville est une préoccupation importante. Nous repenserons le plan de circulation global visant à mieux faire cohabiter modes actifs et voitures, en tenant compte des contraintes des différents usages. Pour exemple, nous défendrons la continuité de la piste cyclable tout le long de la ligne T3 pour supprimer la traversée des voies et ainsi sécuriser les déplacements.

Voir notre réponse à la résolution n°2 en complément à ce sujet.

Action n°6 : je m'engage

Combattre tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. Le projet de VN33 doit être revu pour une plus grande place des modes actifs.

Un nouvel axe traversant la commune serait utilisé pour rejoindre la Zone Industrielle depuis la rocade, pratique qui doit être dissuadée. Pour limiter le trafic automobiles au niveau de Meyzieu gare, il serait plus efficace et pérenne d'inciter les usagers du tramway à s'y rendre en utilisant un mode actif.

Si le projet de VN33 (prolongement du boulevard du 18 juin vers le chemin de Pommier) est mis en application :

- Les aménagements pour modes actifs doivent être exemplaire
- La vitesse des véhicules à moteurs doit être limitée à 30 km/h
- La capacité des rues adjacentes doit être réduite

Nous n'étions pas favorables à la création de la nouvelle voie VN33. Nous sommes même inquiets des conséquences de cette future voirie qui va drainer un trafic de transit supplémentaire (véhicules venant du nord Isère vers la rocade) à travers notre commune. Cela sera source de nouvelles nuisances pour nos habitants.

Nous aurons à cœur de végétaliser et sécuriser cette nouvelle voirie VN33 décidée par la majorité sortante et qui passera à proximité du Collège Galois et des écoles «Carreau» et «Jacquière/Pagnol». De manière générale, nous veillerons à ce que

les collectivités et les aménageurs impliqués dans les réalisations à Meyzieu respectent les lois, ce qui n'a pas toujours été le cas, notamment lors de la rénovation ou de la requalification de certaines voiries.

Action n°7 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos.

- Réduire la rue de la république entre le bd du 18 juin 1940 et la rocade à 2x1 voies pour les voitures, avec de chaque côté une voie pour vélo et un trottoir réglementaire.
- Supprimer un sens de circulation lorsque la largeur ne permet pas de placer de voie cyclable, en particulier :
 - avenue de la Libération entre Jean Collet et Verdun
 - rue Jean Mermoz/Calabres
 - Lucien Buisson
 - rue Gambetta
 - rue de la Libération (entre Jean Collet et Verdun)
 - Avenue du Carreau (nord du Tramway)

Concernant la portion 1 x 2 voies sur la rue de la république en direction du rond-point de la rocade A46 : il existe des alternatives au sud et au nord pour relier Décines par piste cyclable. Nous défendons en lien avec la Métropole la création d'une passerelle modes doux au-dessus de la rocade. En l'état actuel, nous ne recommandons pas de circuler à vélo sur ce rond-point. Il existait une piste cyclable du côté numéros impairs entre le Bd Ambroise Paré et le Bd du 18 juin 1940 que la majorité sortante a supprimé au profit de plantations. Nous demanderons au service voirie des explications liées à cette suppression et étudierons la réhabilitation de la piste en concertation avec les usagers.

Concernant la mise en sens unique dans différents secteurs, le plan global de circulation de Meyzieu est à revoir car la population a fortement augmenté depuis quelques années, notamment dans le centre-ville. Toute requalification des voiries se fera en conformité avec la loi LAURE de 1996.

Action n°8 : je ne m'engage pas

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Étendre la zone 30 à la totalité de la ville, en commençant par les axes structurants :

- Rue de la République (en entier)
- Rue de la Libération
- Rue Jean Collet
- Avenue du Carreau
- Chemin de Pommier
- Rue Marcel Girardin/Boileau

La vitesse moyenne d'une voiture est proche de 30km/h en ville, il est donc souvent inutile de permettre de dépasser cette vitesse. Il est raisonnable de tendre vers une ville entièrement en zone 30.

Cette limitation étendue et rendue effective limiterait également la traversée de Meyzieu des véhicules se rendant à la zone industrielle ou à Jonage depuis la rocade.

Nous aurons à cœur de consulter les habitants avant de prendre des décisions importantes qui les concernent. La généralisation du 30km/h fait partie de ce type de décisions. Nous étudierons les moyens de diminuer le trafic de transit Est/Ouest à travers notre commune, le passage à 30km/h sur des tronçons ciblés est une piste qui pourra y contribuer. Néanmoins, la commune s'étend sur des zones extra-urbaines où une baisse de la vitesse n'est pas forcément justifiée. L'objectif général est de créer le maximum de zone de circulation apaisée.

Action n°9 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le double-sens cyclable est une « voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles non motorisés. » (CERTU)

Cette disposition du code de la route est possible sur tout type de voirie (y compris limitée à 50 km/h) mais obligatoire en zone apaisée (zone 30 et zone de rencontre) depuis le décret du 30 juillet 2008.

Il doit être mis en place en particulier dans les rues suivantes :

- rue du 8 mai 1945
- rue de la fontaine

Le sas vélo est un aménagement cyclable à part entière et d'une grande utilité pour le cycliste. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne pointillée en amont de laquelle doivent s'arrêter les véhicules motorisés. Il permet aux cyclistes d'être mieux visibles des autres usagers de la route. Il permet aussi aux cyclistes de se prépositionner sur la partie gauche de la chaussée pour tourner à gauche sans devoir traverser le flot de voitures en mouvement.

Le cédez-le-passage cycliste au feu permet aux cyclistes de passer au feu rouge, en laissant la priorité aux piétons et voitures ayant le feu vert. Les mouvements possibles sont indiqués sur le panneau et concernent généralement le tourne-à-droite.

De nombreux aménagements (sas vélo, cédez le passage) ont été réalisés fin 2019 à quelques mois des élections municipales de mars 2020. Nous étudierons les manques en concertation avec les usagers et les associations.

Concernant les double-sens cyclables rue du 8 mai et rue de la fontaine, s'il s'avère que ces voiries ne sont pas conformes à la législation, des aménagements devront être réalisés.

Action n°10 : je ne m'engage pas

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

– Assurer des accès piétons (trottoirs de 1,40 m de chaque côté) et cyclables (séparés de la chaussée) à proximité de chacune des écoles dans toutes les voies dans un rayon minimum de 500 m autour de l'école.

– Faire respecter le stationnement automobile aux abords des écoles par des contrôles réguliers.

L'encombrement automobile sauvage aux abords des écoles aux heures d'entrée et de sortie de classe est un problème récurrent.

Plutôt que de chercher à étendre des zones de parking utilisés quelques minutes par jour, la priorité doit être de dissuader les parents d'emmener leurs enfants en voiture, et de rendre plus sûr l'accès aux établissements scolaires pour les modes actifs, moins dangereux et moins encombrants.

Une bonne partie de la population Majolane travaille dans l'agglomération lyonnaise et dépose ses enfants en allant au travail. Nous sommes conscients des nuisances (dépose minute sauvage, incivilités, mauvaise éducation au développement durable pour nos enfants) des parkings à proximité des écoles.

Une des solutions sera d'encourager les opérations pédibus : les parents se relaient ou un groupe d'enfants va de façon autonome à l'école.

Nous développerons également un meilleur maillage des transports en commun vers la gare de Meyzieu pour permettre aux parents de moins utiliser la voiture.

Action n°11 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement

Supprimer le stationnement de longue durée en centre ville au profit de stationnement payant ou de zone bleue.

Les stationnements privés, notamment en sous-sol sont sous utilisés, et des stationnements de surface sont utilisés pour du stationnement de longue durée. En rendant plus sûr les déplacements cyclistes et piétons, le besoin d'utiliser une voiture en ville est réduit.

Plusieurs membres de notre liste font partie du collectif « sauvons les centres villes de l'est lyonnais ». Celui-ci propose notamment de rendre piétonne la place Jean Monnet et de rénover et rendre accessibles les parkings souterrains existants. Concernant la zone bleue, nous mènerons une réflexion avec les usagers pour l'étendre et revoir les conditions (par exemple durée, extension au samedi, etc.) dans le but de limiter le stationnement de longue durée et permettre aux commerces du centre-ville de se développer.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°12 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Nous sommes tout à fait en accord avec cette proposition et, avis de cycliste, on est toujours plus enclin à utiliser son vélo si l'on sait pouvoir l'attacher sans l'abimer sur une structure facile à utiliser.

L'installation d'arceaux pour stationner les vélos à proximité des commerces et des lieux de rencontre pourra être réalisé, après concertation, dans les premiers mois du mandat et ainsi favoriser ce mode de déplacement.

Action n°13 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Augmenter le nombre d'arceaux vélos dans l'enceinte des établissements scolaires et à l'entrée de ceux-ci pour les parents d'élèves.

Nous recenserons les besoins en stationnement vélo dans les groupes scolaires majolans et étudierons l'opportunité d'installations complémentaires. Voir notre réponse à la résolution n°18 en complément à ce sujet.

Action n°14 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

N'accorder aucun permis de construire sans que ne soit prévu un local vélo/poussettes aménagé et sécurisé, accessible facilement et de plein pied depuis la rue, d'au moins 2 mètres carrés par appartement.

Ceci est un préalable important pour permettre aux Majolans d'utiliser le réseau cyclable à Meyzieu et nous porterons une attention particulière à ce point au moment de la délivrance des permis de construire.

Action n°15 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

L'évolution des possibilités de mobilité à vélo rend ce mode de transport attractif, pouvant répondre aux différents types de besoins des utilisateurs.

A noter l'augmentation importante des VAE : une étude (Statista 2020) montre que près de 340.000 vélos à assistance électrique ont été vendus en France en 2018, contre 37.000 en 2011. En outre, ils permettent d'utiliser le vélo pour de plus longues distances notamment dans les trajets domicile/travail vers l'agglomération lyonnaise ce qui augmente le nombre d'utilisateurs potentiellement intéressés.

Ces vélos sont assez chers et il nous semble important d'inclure dans notre politique volontariste de développement des modes actifs, l'aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et entrepreneurs locaux (un récent reportage sur Bordeaux nous a montré qu'il existe dans cette ville des plombiers à vélo ou des entreprises de déménagement qui utilisent le vélo !). Les modalités seront à définir par le comité de pilotage du Plan vélo. La Métropole de Lyon est d'ailleurs très active sur ce sujet.

Action n°16 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Demander à la métropole de déployer le système Vélo'v à Meyzieu selon un maillage fin de manière à ce que chacun puisse emprunter un vélo dans un rayon de quelques centaines de mètres de chez lui.

Le déploiement des stations Velo'v dans les villes périphériques est en cours, 80 stations ont été installées, Vaulx-en-Velin en compte 3. A Meyzieu, la majorité sortante a malheureusement refusé d'implanter ce service Velo'v. Il faudra envisager un maillage à l'échelle du territoire Rhône-Amont pour rendre le service plus efficace.

Etant donné l'important enjeu autour de la mobilité active, nous entamerons des négociations avec la Métropole pour implanter une voire plusieurs stations Velo'v à Meyzieu. De plus, la possibilité d'équiper désormais les Vélo'v avec une batterie électrique mobile est un vrai atout pour Meyzieu qui se situe à 12 km du centre de Lyon.

Les Majolans ne possédant pas de voiture, notamment les jeunes, sont le cœur de cible des utilisateurs potentiels du service Velo'v, en complément du réseau TCL.

Action n°17 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

A notre connaissance, il n'existe pas d'atelier/magasin sur Meyzieu qui permette de faire réparer un vélo. Un magasin de cycles avait ouvert rue du Commerce mais il a fermé rapidement, sans doute dû à un loyer trop élevé.

Dans sa politique de dynamisation du centre-ville, notre liste MVAM souhaite avoir une maîtrise du foncier pour pouvoir faciliter l'implantation et pérenniser de nouveaux commerces. Par ailleurs, nous actionnerons des partenariats pour participer aux transitions professionnelles ou susciter des vocations vers les métiers porteurs d'emploi. Une activité liée au vélo nous semble en faire partie.

Par le biais du comité de suivi opérationnel du Plan vélo, nous serons à l'écoute d'associations souhaitant ouvrir des services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) à Meyzieu. Afin de permettre aux associations d'avoir un prévisionnel budgétaire à long terme, nous prévoyons la signature de conventions pluriannuelles pour garantir le niveau de subventions municipales et ainsi pérenniser les services.

Promouvoir une culture vélo

Action n°18 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

La plupart des groupes scolaires et collèges majolans sont équipés de garages à vélos. Cependant ces garages à vélos ne sont pas toujours facile d'accès (par exemple à l'école J. Prévert, il est au milieu de la cour du primaire, alors qu'il serait plus incitatif et pratique à l'extérieur de la cour, devant le bâtiment). Nous recenserons les besoins en stationnement vélo dans les écoles et étudierons l'opportunité d'un co-financement par le programme Alvéole. Pour ce qui est des collèges, nous travaillerons en lien avec la Métropole pour adapter les garages à vélo et à trottinettes actuellement sous-dimensionnés (cf. Olivier de Serres).

Action n°19 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Nous questionnerons les près de 700 agents municipaux sur leur mode de transport. En fonction du nombre de cyclistes parmi eux, ou potentiellement intéressés pour venir travailler à vélo, nous calculerons les conséquences budgétaires du forfait mobilité durable et proposerons son adoption en commission, puis au conseil municipal.

Action n°20 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Pour cela impulser et suivre le lancement de lignes pédibus et de vélobus dans chaque école.

Nous encouragerons des initiatives pédibus et vélobus dans chaque école : les parents se relaient ou un groupe d'enfants va de façon autonome à l'école. Voir notre réponse à la résolution n°10 en complément à ce sujet. A noter que des parents membres de la liste MVAM ont contribué à la mise en place de la première ligne de pédibus entre la rue Marcel Girardin et le groupe scolaire Marcel Pagnol.

Action n°21 : je m'engage

Créer une "fête du vélo". Mettre en place une fête du vélo annuelle associée à une journée sans voiture en collaboration avec les associations cyclistes majolanes.

La municipalité organise déjà une fête du vélo annuelle. L'office municipal des sports que nous allons créer pour renforcer les liens entre les associations et usages sportifs pourra se charger de reprendre l'organisation de cet événement et de l'associer à une journée sans voiture. Nous nous reposerons sur le retour d'expérience de villes de taille similaire ayant déjà expérimenté une telle journée sans voiture.

Action n°22 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable. L'arrêt et le stationnement sur les aménagements cyclables mettent en danger les cyclistes, qui doivent se reporter sur les voies de circulation, parfois dans le sens inverse de circulation. Une surveillance active de la Police Municipale est prioritaire.

Dans le cas du stationnement sauvage proche des écoles, il met en danger des enfants, piétons ou cyclistes, et incite les parents à les emmener eux aussi en voiture !

Nous recruterons des agents de surveillance de la voie publique (ASVP). Leurs missions seront de constater et de verbaliser les infractions au code de la route, au code des transports, au code de l'environnement. Les soirs d'événement au Groupama Stadium, nous ferons appel à la future police métropolitaine pour venir en appui aux polices municipales et nationales (cf. programme de David Kimelfeld).

Action n°23 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Réserver un place au vélo dans le bulletin municipal Cap'Meyzieu et accorder un droit d'expression à l'association cycliste locale pour parler du vélo dans la commune, afficher l'avancement du programme vélo...

En complément à notre réponse à la résolution n°1, le Plan vélo sera piloté par un comité de suivi opérationnel qui aura accès à un espace de communication. Un représentant de l'antenne locale de la Ville à Vélo pourra faire partie de ce comité et utiliser ce biais pour s'exprimer.

Par ailleurs, les associations contribuent fortement à la qualité de notre cadre de vie. Nous renforcerons le lien entre la commune et les associations pour les accompagner et ainsi favoriser le maillage associatif (création d'un guichet unique dans notre contrat municipal). Ainsi, les majolanes et les majolans pourront bientôt Mieux Vivre à Meyzieu !

Commentaires généraux

Merci à la Ville à Vélo d'avoir préparé ce questionnaire et de vouloir insuffler une dynamique dans notre ville en faveur de la

mobilité active. La liste Mieux Vivre à Meyzieu (MVAM) est heureuse de répondre à ce questionnaire car nous soutenons cette démarche.

Meyzieu est une ville qui dispose de beaucoup d'atouts géographiques pour les cyclistes dans la mesure où la plupart du territoire de la commune est plat. Nous observons aussi une évolution des aspirations pour les modes actifs dans notre ville (familles en vélo remorque, travailleurs à vélo, augmentation des VAE) que nous devons accompagner.